

Année académique 2023 - 2024

Domaine Économique

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél: +32 (0) 64 23 76 23 Fax: +32 (0) 64 23 76 33 Mail: eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Outils de la langue française II				
Code	ECLG2B47COE	Caractère	Obligatoire	
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1	
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h	
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Yvan SCOYS (yvan.scoys@helha.be) Raphaël FOGLIA (raphael.foglia@helha.be)			
Coefficient de pondération		40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à doter les étudiant.e.s d'un socle de compétences professionnelles en communication. Les communications écrite <u>et</u> orale seront abordées, de manière interpénétrée, au coeur d'une série d'expériences simulées et spécifiquement ancrées dans l'univers professionnel de la logistique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution
 - 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe
 - 2.1 Négocier, présenter et argumenter dans un contexte multilingue
 - 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
 - 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur
- Compétence 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques
 - 3.2 Utiliser les outils informatiques de base tels que la messagerie électronioque, le traitement de texte, le tableur et la base de données

Acquis d'apprentissage visés

A partir de situations concrètes en relation avec un contexte professionnel, en adaptant le fond et la forme au public visé, dans le respect des règles et usages de la langue française, l'étudiant.e sera capable de:

- Concevoir, structurer, rédiger et mettre en page des supports professionnels spécifiques aux contenus précis (en communication interne comme externe) (à l'écrit comme à l'oral) ;
- Faire preuve de capacités d'argumentation et de négociation (tant à l'écrit qu'à l'oral) ;
- Eviter les écueils de la langue française (à l'écrit comme à l'oral) notamment les faiblesses de style ou encore les tics (non-) verbaux ;
- Identifier son propre style de communication (à l'écrit comme à l'oral) au départ de sa personnalité propre et des codes de son univers professionnel ;
- Parler en public en établissant le contact sur un plan interpersonnel, en gérant son stress et en dynamisant sa présence.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Coreguis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG2B47COEA Communication écrite II 24 h / 2 C ECLG2B47COEB Communication orale 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECLG2B47COEACommunication écrite II20ECLG2B47COEBCommunication orale20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) Fiche ECTO1B47OLF au 28/09/2022 - page 2 de 3

entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

5. Cohérence pédagogique

Les deux AA poursuivent les mêmes objectifs en mettant en oeuvre des techniques et des compétences complémentaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).



Année académique 2023-2024

Domaine Économique

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication écrite II				
Code	4_ECLG2B47COEA	Caractère	Obligatoire	
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1	
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h	
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Yvan SCOYS (yvan.scoys@helha.be)			
Coefficient de pondération		20		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à doter les étudiant.e.s d'un socle de compétences professionnelles en communication. Les communications écrite et orale seront abordées, de manière interpénétrée, au coeur d'une série d'expériences simulées et spécifiquement ancrées dans l'univers professionnel de la logistique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au départ de la réalisation et/ou de la retranscription (dans le respect des règles orthographiques, syntaxiques et de mise en page) d'un entretien avec un.e expert.e du secteur de la logistique, les étudiant.e.s prendront part, au fil du quadrimestre, aux ateliers d'écriture et d'oralité décrits ci-dessous. A noter que pour rendre le cours interactif, la plupart des ateliers reposeront sur des mises en situation concrètes, simulées et incorporant entre autres des jeux de rôles.

La note interne - Résumer à l'écrit, et à destination des managers des autres départements de l'entreprise, le message de l'interlocuteur ou de l'interlocutrice rencontré.e en le structurant et en dégageant ses axes thématiques principaux ;

Le compte-rendu aux membres de son équipe - Exposer oralement et publiquement le contenu de la note interne (et les réactions en lien) en soignant son fil conducteur et en faisant preuve de rigueur et d'objectivité ;

Préparer son CV et sa lettre de motivation - Construire un CV et une lettre de motivation pour être débauché.e dans une nouvelle entreprise ;

L'entretien d'embauche - Défendre le contenu de son CV et de sa lettre de motivation, de manière incarnée, lors d'un processus de recrutement ;

Jeter un regard critique sur le TFE d'un.e stagiaire - Apporter une critique constructive quant à la structure du TFE et à son respect notamment des règles d'orthographe, de syntaxe et de mise en page. Parallèlement aux ateliers, les étudiant.e.s seront amené.e.s (de manière obligatoire ou à la libre appréciation de chacun.e) à réaliser une série d'exercices de grammaire et d'orthographe de base.

Au regard du dispositif d'enseignement mis en place, la présence au cours est plus que vivement recommandée et sera, par ailleurs, évaluée.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Productions écrites portant notamment sur des documents de la profession (type folders de musées) insérées dans un processus d'autoapprentissage Exercices de vocabulaire technique

Démarches d'apprentissage

Ateliers d'écriture

Laboratoire d'exercices simulés avec dans la mesure des possibilités techniques, autoscopie.

Auto-évaluation et évaluation par les pairs.

Exercices de renforcement en langue française.

Selon les possibilités de l'agenda, invitation d'expert.e.s externes notamment dans le cadre des jeux de rôles. Sensibilisation à l'écriture universelle.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions-réponses.

Sources et références

NIQUET,G., Du paragraphe à l'essai, coll. Profil pratique 424, Ed. Hatier, 1995 CHARLES,P. Précis d'argumentation, Ed. Altiora Averbode, 2009

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont : Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont : Power Point , extraits de presse...

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant sera évalué de manière continue et également en fin de quadri soit de manière écrite, soit de manière oral, soit à l'aide d'un travail de synthèse selon les différentes chronologie de l'UE.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné. Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnecED

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50				
Période d'évaluation	Tvs	50			Tvs	100

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) Fiche ECTO1B47OLF au 28/09/2022 - page 2 de 3

entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session). Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).



Année académique 2023-2024

Domaine Économique

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE Tél: +32 (0) 64 23 76 23 Fax: +32 (0) 64 23 76 33 Mail: eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication orale				
Code	4_ECLG2B47COEB	Caractère	Obligatoire	
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1	
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h	
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Raphaël FOGLIA (raphael.foglia@helha.be)			
Coefficient de pondération		20		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour objectif de donner à l'étudiant les outils nécessaires pour s'exprimer oralement, et plus notamment la technique du pitch pour argumenter tout projet.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de: intégrer des techniques de communication orale dans son comportement contrôler le non verbal (posture, gestuelle, regard...) s'exprimer oralement en public seul et en équipe de façon adéquate réaliser le pitch argumenté d'un projet accompagné d'un support créatif et structuré

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Techniques d'expression orale : théorie et exercices

Technique du pitch : théorie et exercices

Démarches d'apprentissage

Mises en situation et analyses Pédagogie par l'action

Dispositifs d'aide à la réussite

Coaching individuel

Sources et références

Devenez le roi du pitch: a l'écrit comme à l'oral, tout pour embarquer et convaincre, Yaël Gabison, Eyrolles, 2018

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont : Documents remis au cours Notes personnelles

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation continue, exeercices en classe: 30%

Examen oral: 70 %

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné. Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50				
Période d'évaluation	Tvs	50			Exo	100

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) Fiche ECTO1B47OLF au 28/09/2022 - page 2 de 3

entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).